



LE MERCREDI 28 JANVIER 2015

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau le mercredi 28 janvier 2015, à 20 h 00, à laquelle sont présents :

Éric Antoine  
Martine Caron  
Jocelyn Fréchette  
Maxime Hupé-Labelle  
Anik Morin  
Michel Parenteau

Marc-Olivier Bisson  
Richard Durocher  
Cécile Gauthier  
Raymond Ménard  
Dany Ouellet

**Les représentants du comité de parents**

Anne-Marie Arcand  
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke  
Sylvain Tremblay

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette.

**Sont également présents :**

Raynald Goudreau, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général  
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ**

**RÉSOLUTION 73 (2014-2015)**

Attendu l'ajout de point suivant : 11. *Adoption de l'ordre du jour modifié;*

Attendu l'ajout de point suivant : 12. *Parole au public;*

Attendu l'ajout de point suivant : 17. *Campagne de financement à l'école Providence / J.-M.-Robert, à Saint-André-Avellin – délégation de signature à l'égard d'une licence de tirage;*

Attendu que les points 11 à 16 soient respectivement décalés aux points 13 à 16 ainsi qu'aux points 18 et 19 :

13. *Plan de redressement – adoption;*
14. *Révision budgétaire 2014-2015 – adoption;*
15. *Plan quadriennal des achats de matériel informatique – adoption du plan d'achats pour l'année scolaire 2014-2015 – adoption;*
16. *Travaux de décontamination – demande de remboursement au MELS des intérêts courus;*
17. *Campagne de financement à l'école Providence / J.-M.-Robert, à Saint-André-Avellin – délégation de signature à l'égard d'une licence de tirage;*
18. *Questions relatives à la séance;*
19. *Levée de la séance.*

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour modifié soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire, madame Nathalie A. Charette, présente les propositions contenues au plan de redressement.



**PLAN DE REDRESSEMENT – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 74 (2014-2015)**

Attendu les termes de la résolution 01 (2014-2015) ayant pour titre : « Budget 2014-2015 – adoption »;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a demandé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation afin d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

Attendu les termes de la lettre signée, et reçue le 15 août 2014, par M. Éric Thibault, sous-ministre adjoint au soutien, aux réseaux et aux enseignants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, autorisant l'adoption d'un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

Attendu les termes de la résolution 14 (2014-2015) ayant pour titre : « Demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport visant l'imposition de compressions budgétaires supplémentaires au budget 2014-2015 de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées – orientation » ayant pour but de repousser le dépôt du Plan de redressement 2015-2016 au début de l'année 2015;

Attendu les termes de la lettre signée, et reçue le 19 septembre 2014, par M. Éric Thibault, sous-ministre adjoint au soutien, aux réseaux et aux enseignants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorisant la CSCV à déposer un plan de redressement comportant des économies supplémentaires de 257 079 \$ pour l'année scolaire 2014-2015;

Attendu que le projet de budget prévoit un déficit d'exercice de 595 953 \$ comprenant les économies supplémentaires de 257 079 \$ demandées par le MELS;

Attendu que la CSCV prévoit la résorption du déficit budgétaire annuel d'ici 2016-2017, tel que demandé par le MELS;

Attendu les consultations effectuées auprès des membres du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 10 décembre 2014;

Attendu la recommandation du comité de vérification lors de la rencontre du 6 janvier 2015;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 7 janvier 2015;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE le plan de redressement soit adopté tel que déposé;

Que le Conseil des commissaires mandate le président, le directeur général et la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire à effectuer les démarches nécessaires auprès du MELS, ainsi qu'à signer les documents afférents, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

Monsieur le commissaire Maxime Hupé-Labelle demande le vote.

**POUR :** Éric Antoine, Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Richard Durocher, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Raymond Ménard, Anik Morin, Dany Ouellet, Michel Parenteau

**CONTRE :** Maxime Hupé-Labelle

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



1732

La directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire, madame Nathalie A. Charette, fait état des principales modifications apportées au budget révisé en comparaison du budget initial.

**RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014-2015 – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 75 (2014-2015)**

Attendu les termes de la résolution 01 (2014-2015) ayant pour titre : « Budget 2014-2015 – adoption »;

Attendu que l'adoption du plan de redressement prévoit la résorption du déficit budgétaire annuel d'ici 2016-2017;

Attendu les termes de la lettre signée, et reçue le 15 août 2014 par M. Éric Thibault, sous- ministre adjoint au soutien, aux réseaux et aux enseignants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorisant l'adoption d'un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

Attendu que la présente révision budgétaire prévoit des revenus de 72 978 669 \$ et des dépenses de 73 574 622 \$, ce qui amènera un déficit budgétaire annuel de 595 953 \$;

Attendu la recommandation du comité de vérification lors de sa rencontre du 6 janvier 2015;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 7 janvier 2015;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le budget révisé 2014-2015 soit adopté tel que déposé.

Monsieur le commissaire Maxime Hupé-Labelle demande le vote.

**POUR :** Éric Antoine, Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Richard Durocher, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Raymond Ménard, Anik Morin, Michel Parenteau

**CONTRE :** Maxime Hupé-Labelle, Dany Ouellet

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**PLAN QUADRIENNAL DES ACHATS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE – ADOPTION DU PLAN D'ACHATS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015**

**RÉSOLUTION 76 (2014-2015)**

Attendu que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport exige dorénavant de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) un plan de ses achats de matériel informatique prévus au cours des prochaines années;

Attendu que la CSCV a préparé un plan détaillé de ses achats de matériel informatique pour les quatre (4) prochaines années comprenant l'essentiel de ses besoins;

Attendu que ledit plan a été présenté aux membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 26 novembre 2014;

Attendu que les sommes nécessaires à la mise en œuvre de ce plan pour l'année scolaire 2014-2015 ont été intégrées à la révision budgétaire 2014-2015;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux technologies de l'information lors de leur rencontre du 17 décembre 2014;



1733

Attendu la recommandation du directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire ainsi que de l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

QUE le plan annuel d'achats de matériel informatique, pour l'année scolaire 2014-2015, soit adopté tel que déposé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION – DEMANDE DE REMBOURSEMENT AU MELS DES INTÉRÊTS ENCOURUS</b>
--

### **RÉSOLUTION 77 (2014-2015)**

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a effectué des travaux de décontamination sur certains sites, dont celui de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, à Val-des-Bois;

Attendu que le coût des travaux s'est élevé à 3 587 748 \$;

Attendu que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a défrayé un montant de 3 583 073 \$ en date du 5 décembre 2014 alors que la majorité des coûts sont engrangés depuis le 30 juin 2013;

Attendu que ces travaux ont été financés par la CSCV et que les coûts d'intérêt s'élèvent à 79 229 \$, des intérêts qui ne sont pas financés par le MELS;

Attendu que la CSCV a déposé au MELS deux plans de redressement et que le paiement des intérêts par le MELS constitue l'une des pistes de solution afin de résorber le déficit;

Attendu la lettre intitulée « Compte à recevoir – terrains contaminés » transmise au MELS par le président du Conseil des commissaires en date du 29 octobre 2014;

Attendu la recommandation formulée par le comité de vérification lors de sa rencontre du 6 janvier 2015;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 7 janvier 2015;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la CSCV demande formellement au MELS de rembourser les intérêts que la CSCV a dû absorber pour un compte payé indûment en retard.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>CAMPAGNE DE FINANCEMENT À L'ÉCOLE PROVIDENCE / J.-M.-ROBERT, À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – DÉLÉGATION DE SIGNATURE À L'ÉGARD D'UNE LICENCE DE TIRAGE</b>
---

### **RÉSOLUTION 78 (2014-2015)**

Attendu la volonté du conseil d'établissement de l'école Providence / J.-M.-Robert de tenir une campagne de financement, et ce par l'entremise d'un tirage;

Attendu les balises imposées par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) pour l'obtention d'une licence de tirage;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE madame Hélène Gagnon soit chargée d'organiser le tirage au profit de l'école Providence / J.-M.-Robert, à Saint-André-Avellin;

QUE le coût des billets du tirage soit de 1 \$ l'unité pour un total de 1000 billets;



1734

QU'un chocolat géant d'une valeur de 100 \$, constitue le prix dudit tirage;

QUE madame Hélène Gagnon soit chargée de faire les démarches nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, notamment aux fins de signature des documents requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION 79 (2014-2015)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Éric Antoine;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 4 février 2015, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 20 h 28.

**Jocelyn Fréchette,**  
Président du Conseil des commissaires

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général